
L'architecture d'accompagnement : témoignage de l'évolution de la prise en compte du patrimoine bâti

Julien Defillon

 <https://publications-prairial.fr/larhra/index.php?id=397>

Référence électronique

Julien Defillon, « L'architecture d'accompagnement : témoignage de l'évolution de la prise en compte du patrimoine bâti », *Les Carnets du LARHRA* [En ligne], 1 | 2015 | 2018, mis en ligne le 23 mai 2019, consulté le 24 juillet 2022. URL : <https://publications-prairial.fr/larhra/index.php?id=397>

L'architecture d'accompagnement : témoignage de l'évolution de la prise en compte du patrimoine bâti

Julien Defillon

PLAN

Historique du projet de rénovation urbaine

L'évolution des projets : composer l'insertion urbaine

La progressive prise en compte du patrimoine urbain bâti : une interaction
entre les associations locales, le rôle de l'État et l'évolution des pratiques
architecturales

Conclusion

NOTES DE L'AUTEUR

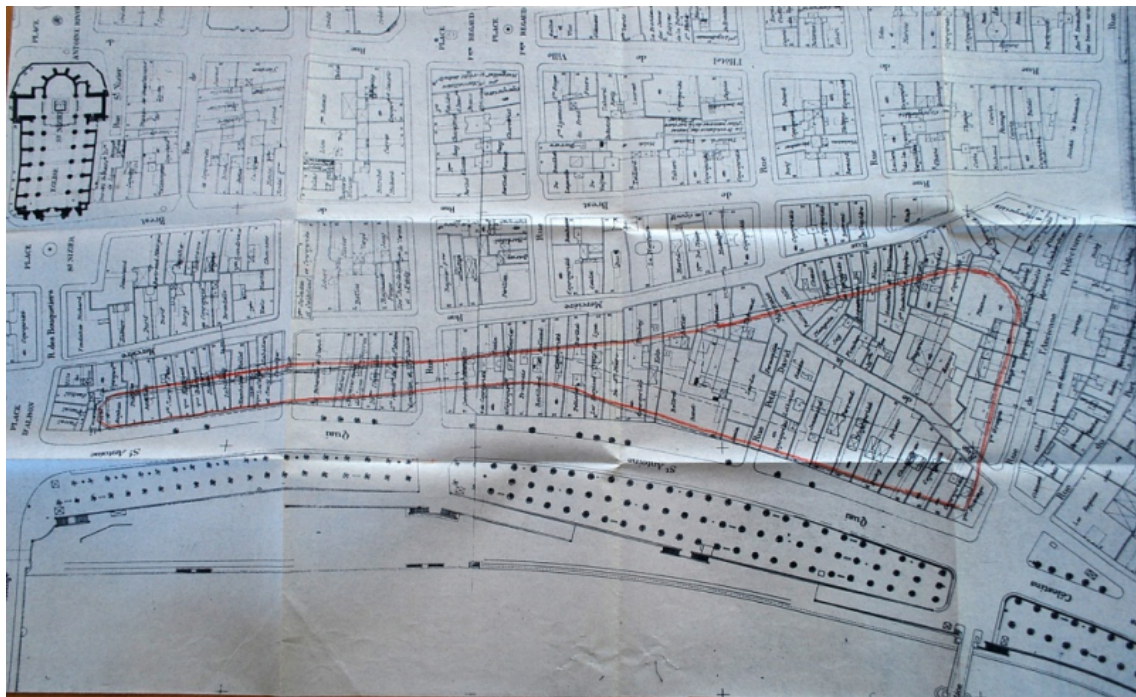
Cet article s'inscrit dans le cadre des recherches menées pour une thèse de doctorat en Histoire de l'Art sur le sujet suivant : Les constructions contemporaines en quartiers anciens en France, 1960-1990, sous la direction de Laurent Baridon, Université Lumière Lyon 2, LARHRA UMR 5190.

TEXTE

- 1 Le secteur Saint-Antoine – Mercière est un quartier de Lyon connu pour ses immeubles datant du ^{xvi}^e siècle, époque où il se développe et devient un des secteurs commerciaux principaux de la cité. La rue Mercière est alors l'axe principal de la presqu'île entre Saône et Rhône. Densément urbanisé, il connaît ^{xvii}^e et ^{xviii}^e siècles mais il est relativement épargné à l'époque des transformations urbaines engagées sous le préfet Vaïsse. Plusieurs projets sont imaginés à partir de la fin du ^{xix}^e siècle et la modification de sa trame urbaine est ensuite régulièrement projetée au cours de la première moitié du ^{xx}^e siècle avec notamment les plans d'aménagements de 1935 (Plan Chalumeau¹) et celui de 1942 (Plan Lambert²). Mais ce n'est qu'à partir de 1956 que le maire Édouard Herriot, relance la réflexion pour moderniser le quartier. Ce dernier est alors jugé comme défavorisé³ et surtout insalubre⁴. Mais c'est également un secteur où prédomine

encore un certain type d'activité commerciale avec la présence du marché de gros des négociants en fruits et primeurs. Suite à la construction du nouveau marché de gros de Perrache⁵, le transfert prochain de cette activité laisse, du moins devait-il le penser, le champ libre au maire pour amorcer cette nouvelle étape dans la reconstruction de la ville sur elle-même⁶. Le 2 mars 1958, la société immobilière Saint-Antoine est ainsi créée. Sa première mission consiste à réaliser une étude pour un vaste ensemble immobilier sur le site délimité par la place d'Albon au nord, le quai Saint-Antoine à l'ouest, la rue de l'Ancienne Préfecture au sud et la rue Mercière à l'est⁷ (ill. 1). La nouvelle loi en matière de rénovation urbaine du 31 août 1958 offre désormais de nouvelles possibilités administratives et juridiques pour mettre en œuvre la métamorphose de cette partie de la presqu'île.

III. 1 : Ville de Lyon, *Plan du secteur à rénover, ca. 1958*



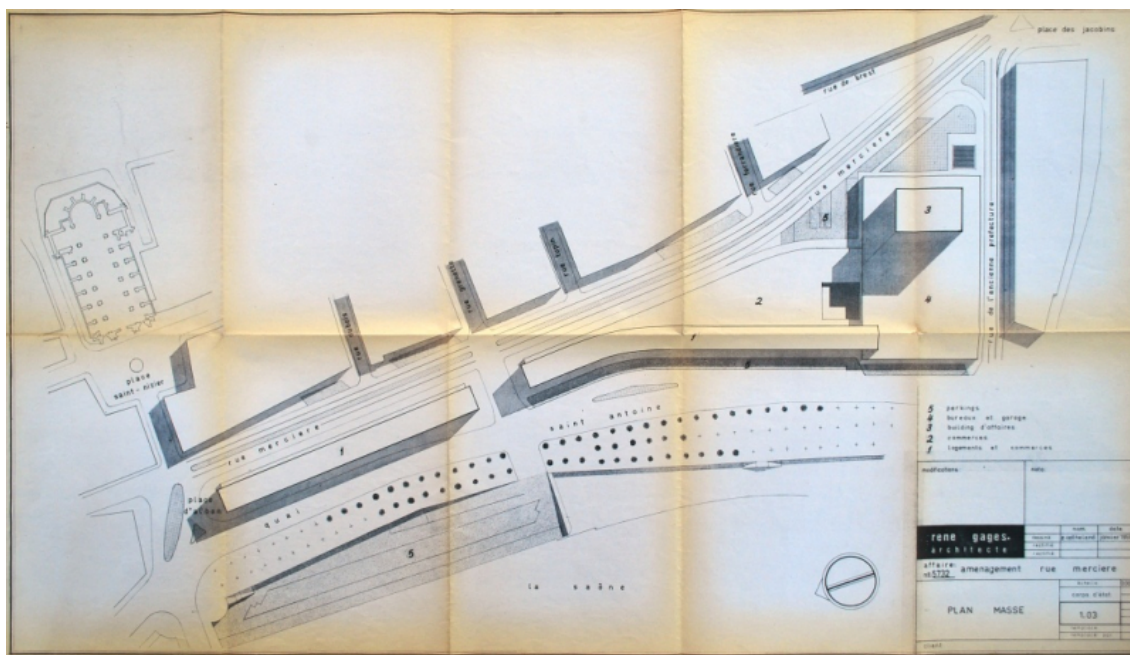
- 2 Dans l'imaginaire collectif, le quartier Saint-Antoine – Mercière correspond à un secteur de la ville sur lequel la municipalité avait jeté son dévolu pour en faire une opération emblématique de rénovation urbaine⁸ dans la presqu'île. Un quartier auquel les édiles municipaux ne souhaitaient alors pas encore accorder une valeur patrimoniale, et au sujet duquel on évoque régulièrement la phrase restée célèbre du

maire Louis Pradel : « ce quartier que vous voulez défendre, moi je veux le détruire »⁹. Pour autant, la réalité historique du déroulement de ce projet, de ses premières ébauches à sa concrétisation définitive plus de 25 ans après, s'avère plus complexe que la trop simple vision d'un quartier sacrifié, celui de la rive gauche de la Saône, en échange de la protection du secteur dit du Vieux-Lyon. Les acteurs de cette succession de rebondissements sont multiples, qu'il s'agisse de politiques, de défenseurs du patrimoine, de cadres de l'administration publique ou d'architectes.

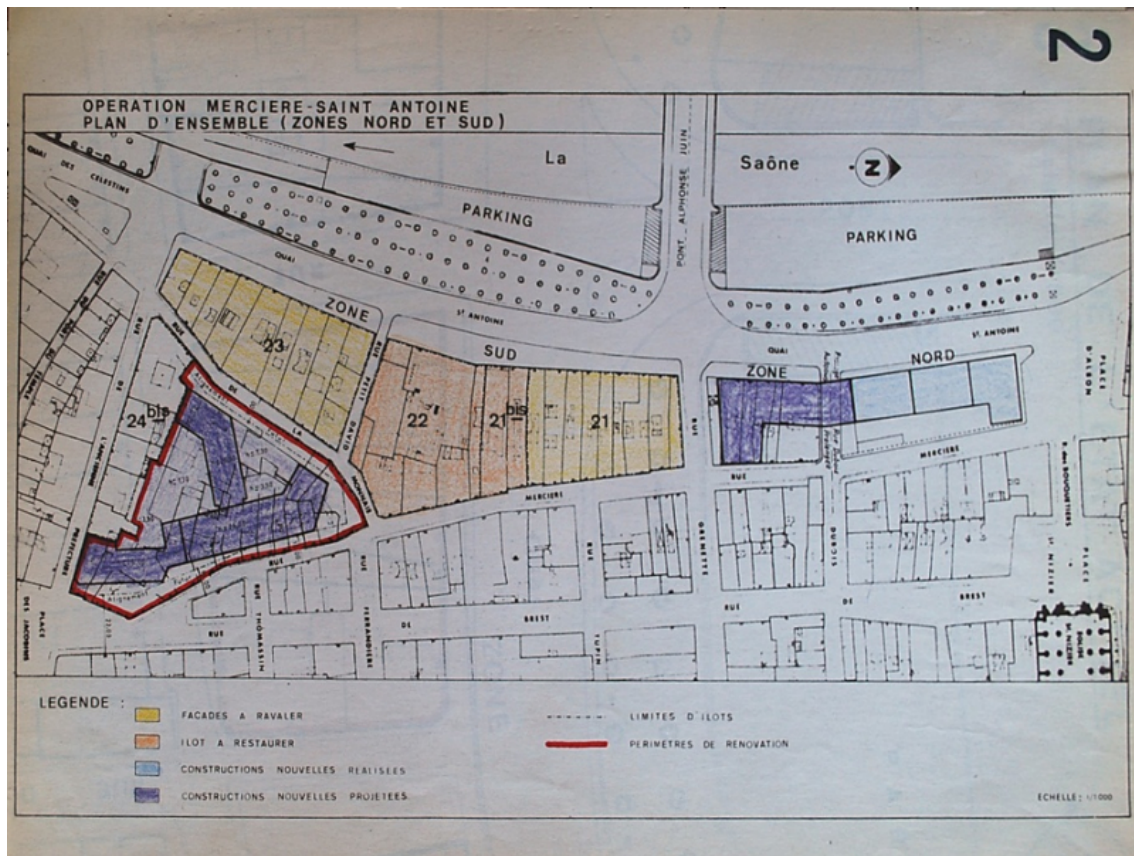
- 3 Outre l'illustration d'un pan de l'histoire urbaine lyonnaise, le projet de rénovation urbaine Saint-Antoine – Mercière peut être présenté comme un bon exemple pour observer et analyser l'évolution de la création architecturale au sein d'un secteur ancien déjà urbanisé. En effet, les multiples variations connues par ce programme sont à l'origine de plusieurs projets architecturaux et urbains qui varient justement en fonction des contraintes financières et surtout patrimoniales, lesquelles ont aussi évolué entre la fin des années 1950 et le milieu des années 1980. La comparaison des plans et des élévations de façade successivement proposés par les architectes est ainsi un exemple de la transition d'une architecture en rupture par rapport au site où elle est projetée, vers une vision plus tempérée où le maître-mot semble être la volonté de s'insérer en s'harmonisant avec l'existant.
- 4 La présente étude est centrée sur le cas de l'îlot 24, cerné par les rues de la Monnaie, de l'Ancienne Préfecture et Mercière. Il est effectivement possible de constater qu'entre la barre d'habitations du quai Saint-Antoine et les nouveaux bâtiments de l'îlot en question, c'est bien le projet de ces derniers qui a le plus évolué au cours des années, et qui, par conséquent, permet d'observer avec précision cette transition de l'approche urbaine et architecturale en fonction des contraintes patrimoniales. Cette analyse doit permettre de comprendre les divers processus ayant abouti à l'apparition d'une architecture que l'on peut qualifier « d'accompagnement »¹⁰. Cet adjectif désigne aujourd'hui les créations où prédomine la volonté de conserver une harmonie générale, souvent par le jeu des volumes mais parfois avec l'emploi d'éléments de décor reprenant le vocabulaire de l'ornement présent dans les constructions anciennes du site en question.

Historique du projet de rénovation urbaine

5 Lors du Conseil municipal du 7 juillet 1959 le projet de rénovation du quartier Saint-Antoine – Mercière est officiellement validé. Au mois d'août suivant, la municipalité charge la Société immobilière Saint Antoine (SISA) d'une opération de rénovation urbaine. Cependant, l'architecte en chef des Monuments historiques, André Donzet, informé des réflexions menées par les élus pour transformer le quartier, alerte son administration dès le mois d'avril 1959¹¹. Les services du ministère des Affaires culturelles ainsi que ceux des ministères de la Construction puis de l'Équipement s'impliquent alors dans ce programme. L'intervention de la rue de Valois se justifie notamment par rapport au cadre législatif posé par la loi du 25 février 1943 qui instaure un espace dit « des abords » autour de tout bâtiment protégé¹². Après l'envoi d'une délégation en 1961, les Affaires culturelles demandent à Yves-Marie Froidevaux¹³ un rapport sur l'opération. Le secteur est ensuite scindé en deux zones, nord et sud¹⁴, les trois îlots de cette dernière étant par la suite divisés en six espaces (ill. 3).



III. 2 : René Gages, Aménagement de la rue Mercière, plan masse, janvier 1958

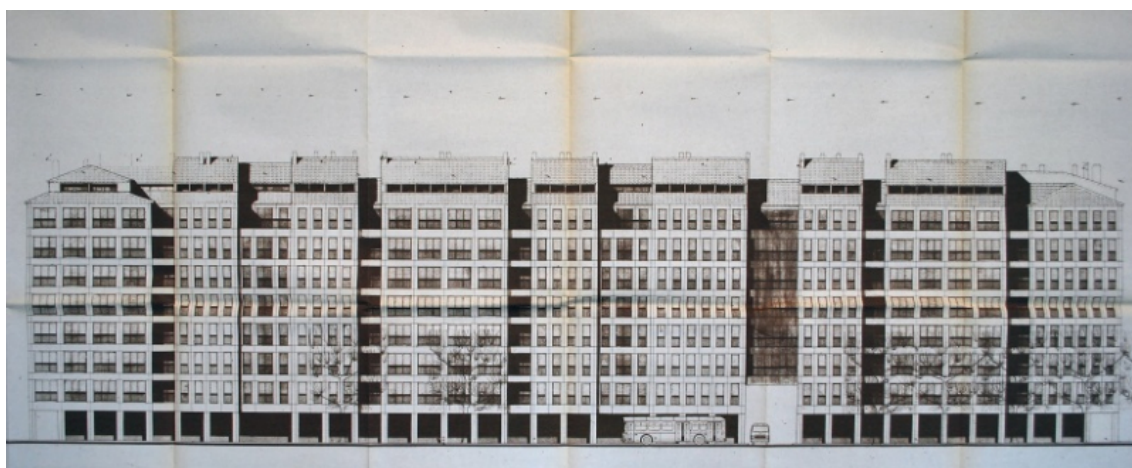


III. 3 : Ville de Lyon, Opération Mercière – Saint-Antoine, plan d'ensemble, ca. 1974

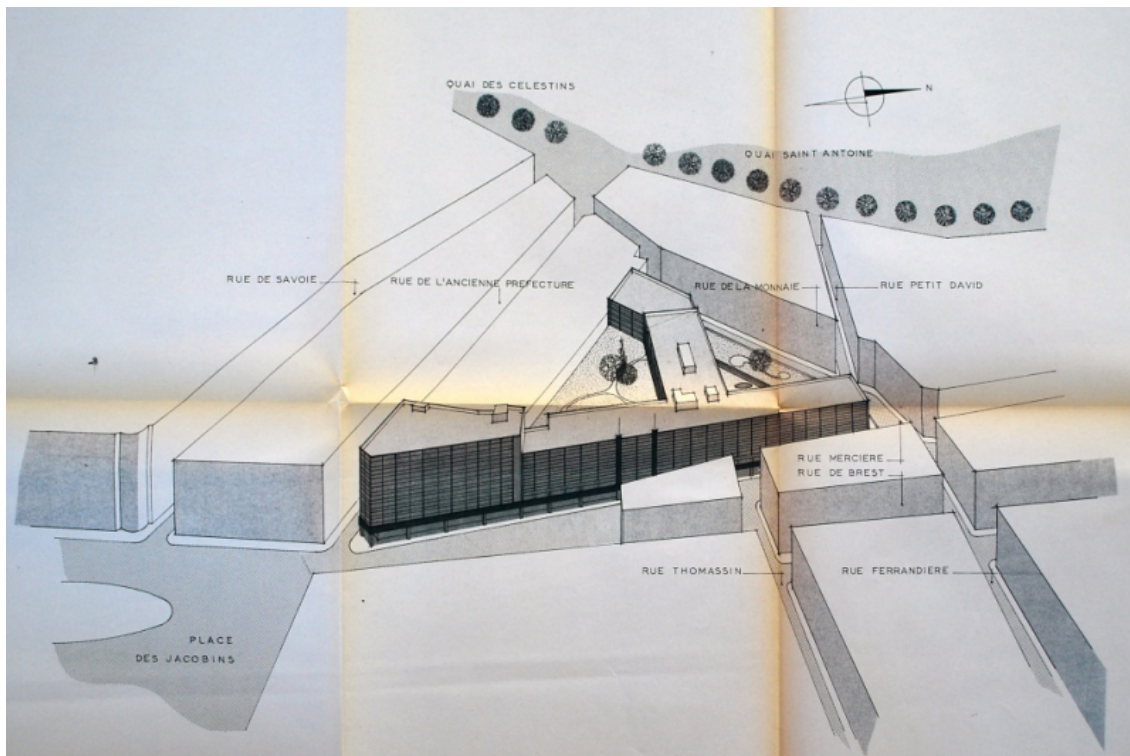
- 6 Entre temps, la société immobilière a sollicité l'architecte René Gages dès 1957 pour entreprendre en lien avec les services de la ville et ceux de la Direction départementale de la construction les premières esquisses d'un avant-projet de reconstruction. Elles sont livrées en janvier 1958 (ill. 2). La radicalité de la transformation envisagée¹⁵ est jugée comme pouvant produire un effet désastreux par les services du ministère des Affaires culturelles. La Direction de l'architecture charge alors l'architecte Jacques Perrin-Fayolle de définir les servitudes architecturales à respecter sur le quai Saint-Antoine pour les futures constructions.
- 7 Un permis de construire est déposé le 18 avril 1962 par la Compagnie immobilière du Sud-Est¹⁶ pour la zone nord¹⁷ avec des plans dessinés par les architectes lyonnais Levasseur et Fournier. Le projet se compose d'un vaste immeuble d'habitations avec commerces en rez-

de-chaussée. Les premières démolitions commencent à la même époque mais dès le mois de juin le préfet fait stopper les travaux à la demande du ministre des Affaires culturelles qui inscrit sur la liste des sites pittoresques les rives de Saône¹⁸. Le projet connaît dès lors une première phase de ralentissement et l'architecte parisien Michel Marot est envoyé par la Direction de l'architecture pour être associé au programme¹⁹. Le 20 avril 1964, la rue de Valois donne son accord au nouveau projet de la zone nord²⁰ (ill. 4). Les travaux de la première phase durent de 1966 à 1972 et se poursuivent entre 1980 et 1981 pour la seconde phase²¹.

**III. 4 : M. Marot, R. Levasseur, M. Fournier, Quai Saint-Antoine – rue Mercière
reconstruction, façade Saint-Antoine, 10 février 1966**

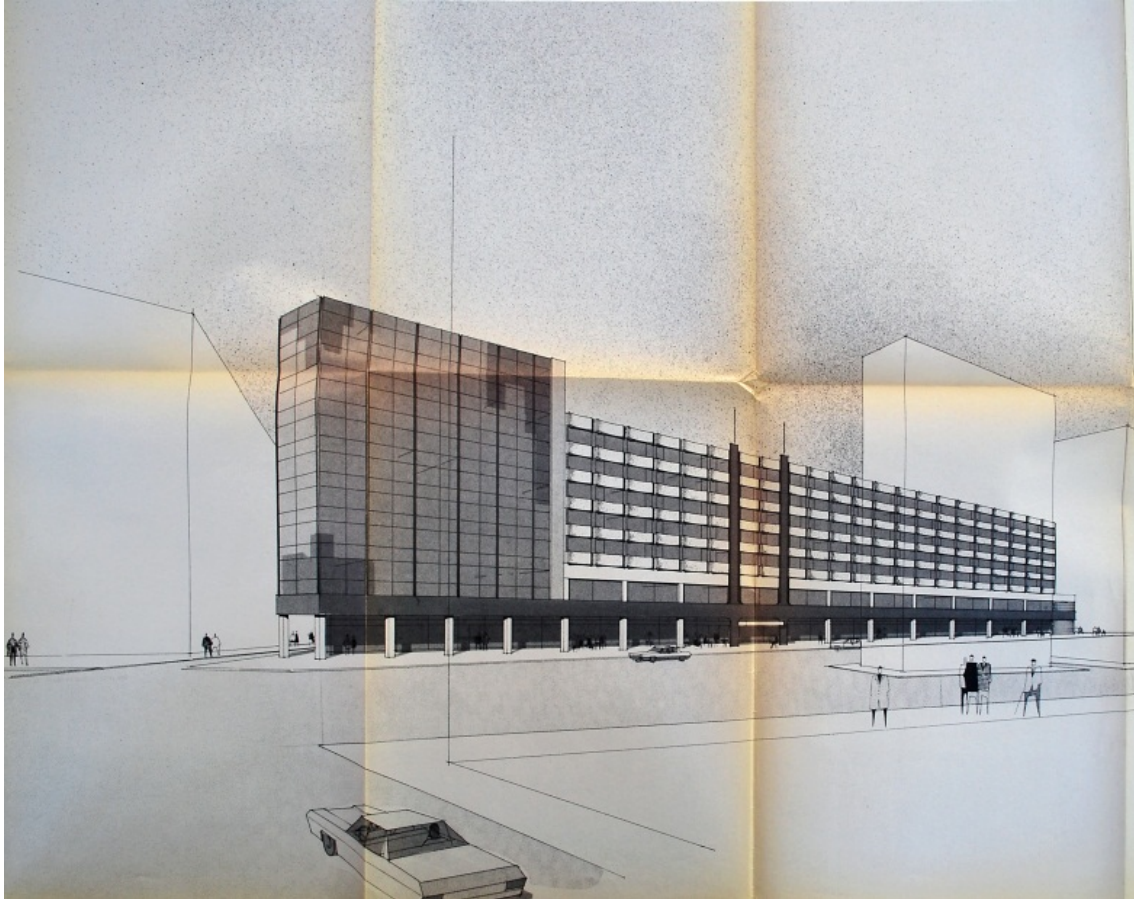


III. 5 : Henri Pelanjon, Projet d'un complexe hôtel bureaux commerces parking, perspective d'ensemble, 25 mars 1974



- 8 Occupée à gérer les affaires de la zone nord, la société immobilière ne se penche réellement sur les îlots de la zone sud qu'à partir des années 1970. Un nouveau permis de construire est déposé le 9 avril 1974 avec pour architecte Henri Pelanjon (ill. 5 et 6). Un vaste ensemble immobilier est projeté, comprenant des immeubles d'habitations et de bureaux, mais également un hôtel touristique. Bien que la commission départementale d'urbanisme donne un avis favorable pour les dérogations aux dispositifs d'urbanisme (hauteur des bâtiments, implantation par rapport aux voies)²², le permis est refusé par la préfecture en octobre suite à un vice de forme (absence de l'accord des propriétaires des bâtiments adjacents)²³.

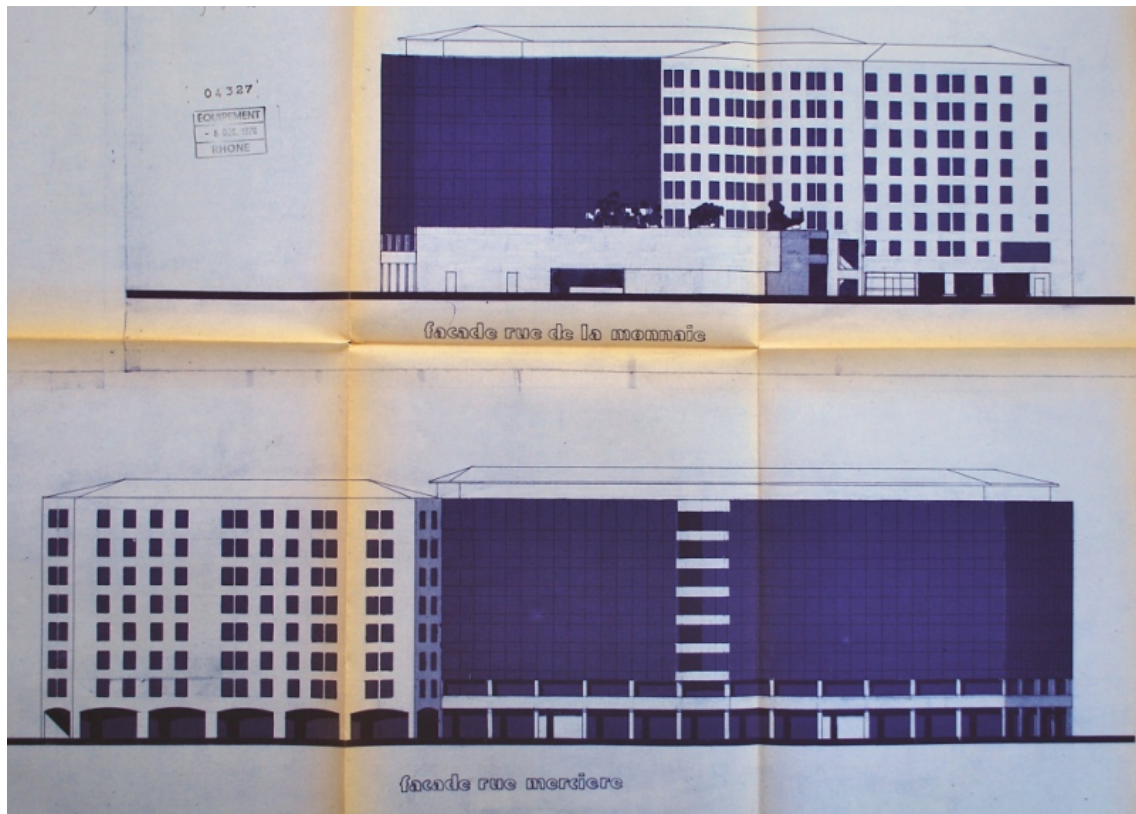
III. 6 : Henri Pelanjon, projet d'un complexe hôtel bureaux commerces parking, perspective de l'immeuble, 25 mars 1974



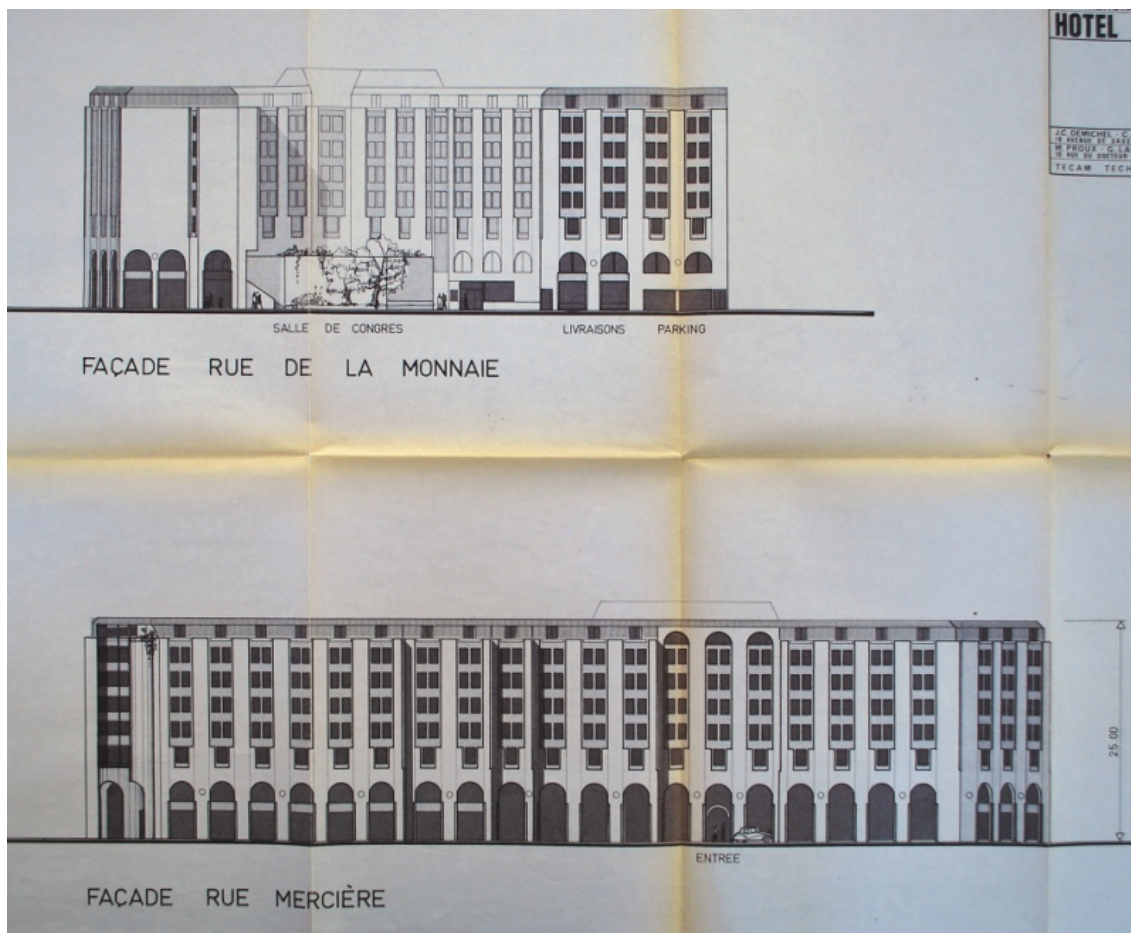
- 9 Face au peu d'engouement suscité par le vaste projet de Pelanjon, les maîtres d'ouvrage font appel à deux autres architectes lyonnais, Demichel et Dordilly. Un nouveau projet est présenté en 1976 (ill. 7), mais il est demandé aux maîtres d'œuvre de revoir leur composition architecturale en accord avec l'atelier d'urbanisme de la Courly²⁴. Ces faits expliquent le dépôt d'une nouvelle demande à la fin de l'année 1976.
- 10 Malgré un nouveau programme établi en 1979²⁵ (ill. 8), les travaux sont encore retardés. En effet, aux complications d'ordre administratif s'ajoutent les protestations des défenseurs du patrimoine qui s'offusquent de la démolition programmée de l'immeuble du 68 rue Mercière : l'Hôtel Horace Cardon qui date du xvi^e siècle. Après plusieurs rebondissements, le bâtiment est

finale^{ment} inscrit à l'Inventaire supplémentaire des Monuments historiques le 15 octobre 1979²⁶.

III. 7 : Jean-Claude Demichel, Claude Dordilly, *Complexe immobilier avec parkings, façades sur rues*, 31 mai 1976



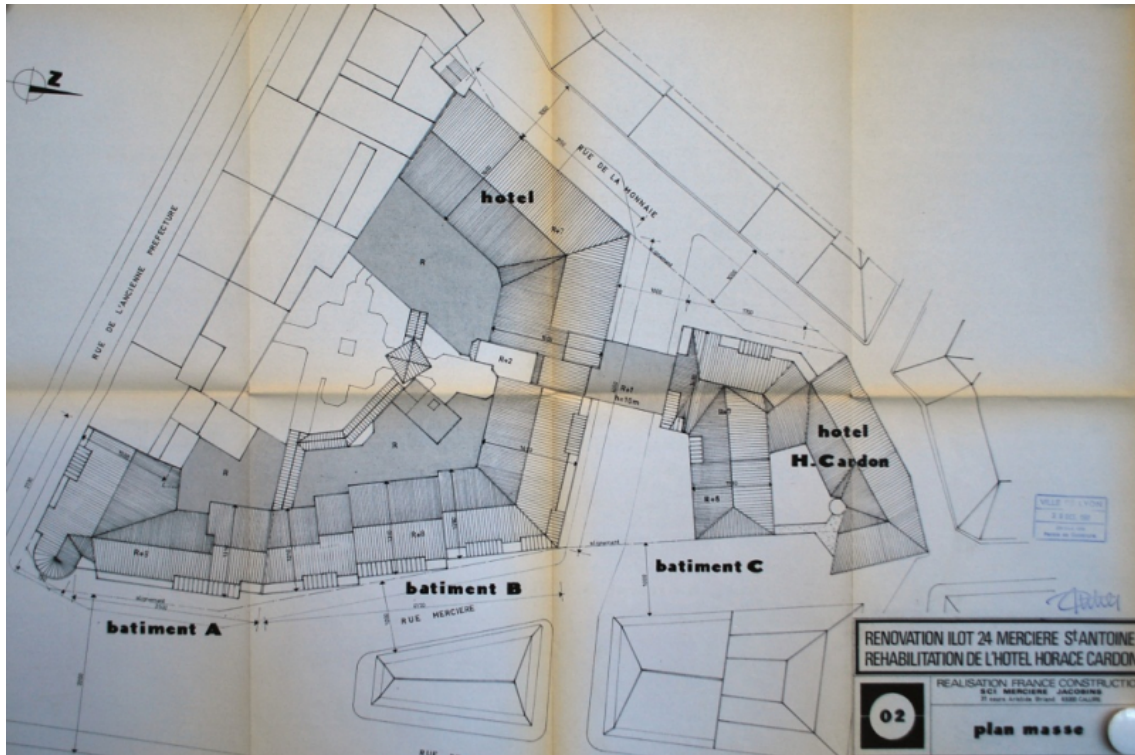
III. 8 : Jean-Claude Demichel, Claude Dordilly, *Hôtel des Jacobins à Lyon, façades*, 3 mai 1979



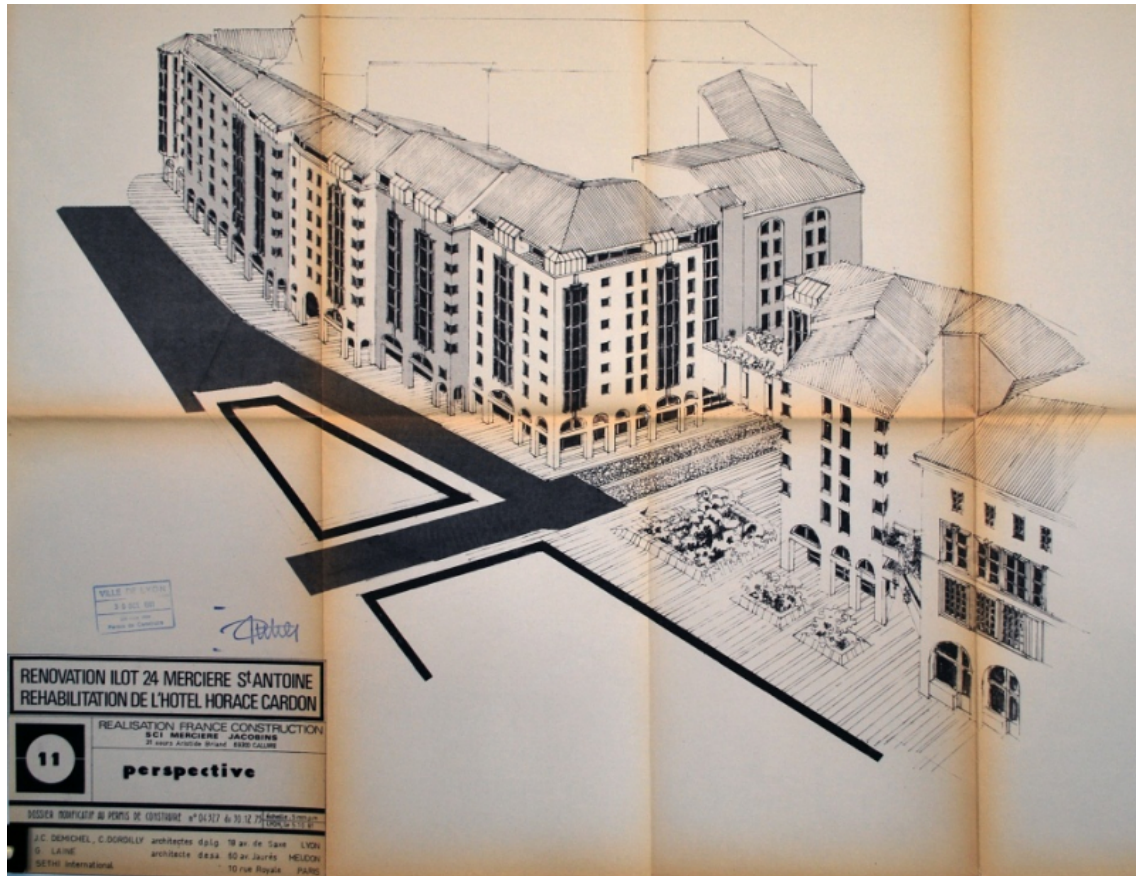
- 11 Cette mesure entraîne une nouvelle demande de permis de construire modificatif déposée le 22 octobre, mais c'est surtout l'attente du dénouement de plusieurs problèmes, d'ordre juridique cette fois, qui conduit à la proposition de nouveaux plans en 1981, puis en 1982 (ill. 9 à 11). Or, suite à l'intervention de différentes associations et des Bâtiments de France, la Direction régionale des antiquités historique (DRAH) est impliquée dans le projet. Des prescriptions de sondages puis de fouilles archéologiques sont arrêtées²⁷, ce qui a pour conséquence l'abandon du programme par la société de construction mandatée qui déclare ne plus pouvoir assurer son rôle d'aménageur. Afin de poursuivre le projet, le maire de Lyon demande alors à la Société d'équipement de la région lyonnaise (SERL) de prendre le relais pour mener à son terme l'opération de rénovation.²⁸ La convention de rénovation urbaine avec la SERL

signée, l'acquisition des immeubles se poursuit pour déboucher sur les premières démolitions qui démarrent fin 1984 et s'achèvent au milieu de l'année 1986.

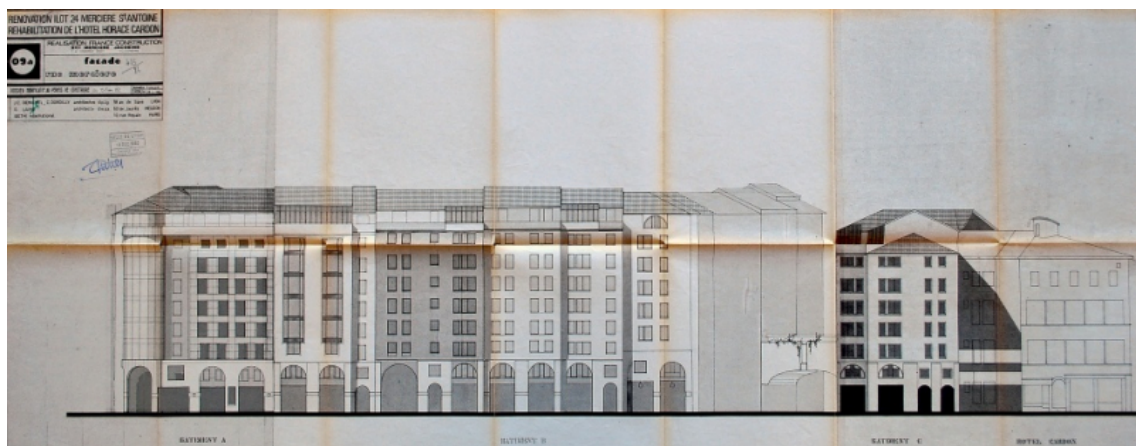
III. 9 : Jean-Claude Demichel, Claude Dordilly, *Rénovation îlot 24 Mercière - Saint-Antoine, plan masse, 5 octobre 1981*



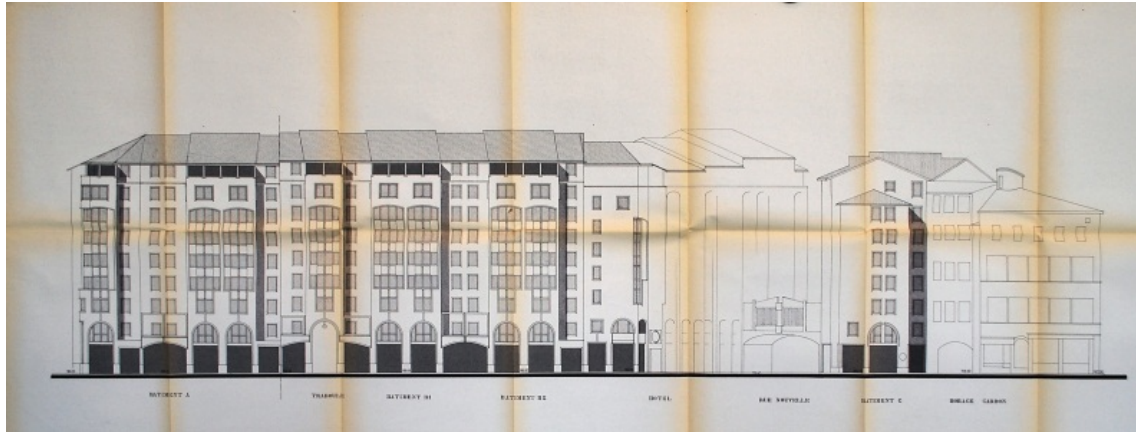
III. 10 : Jean-Claude Demichel, Claude Dordilly, *Rénovation îlot 24 Mercière - Saint-Antoine, perspective*, 5 octobre 1981



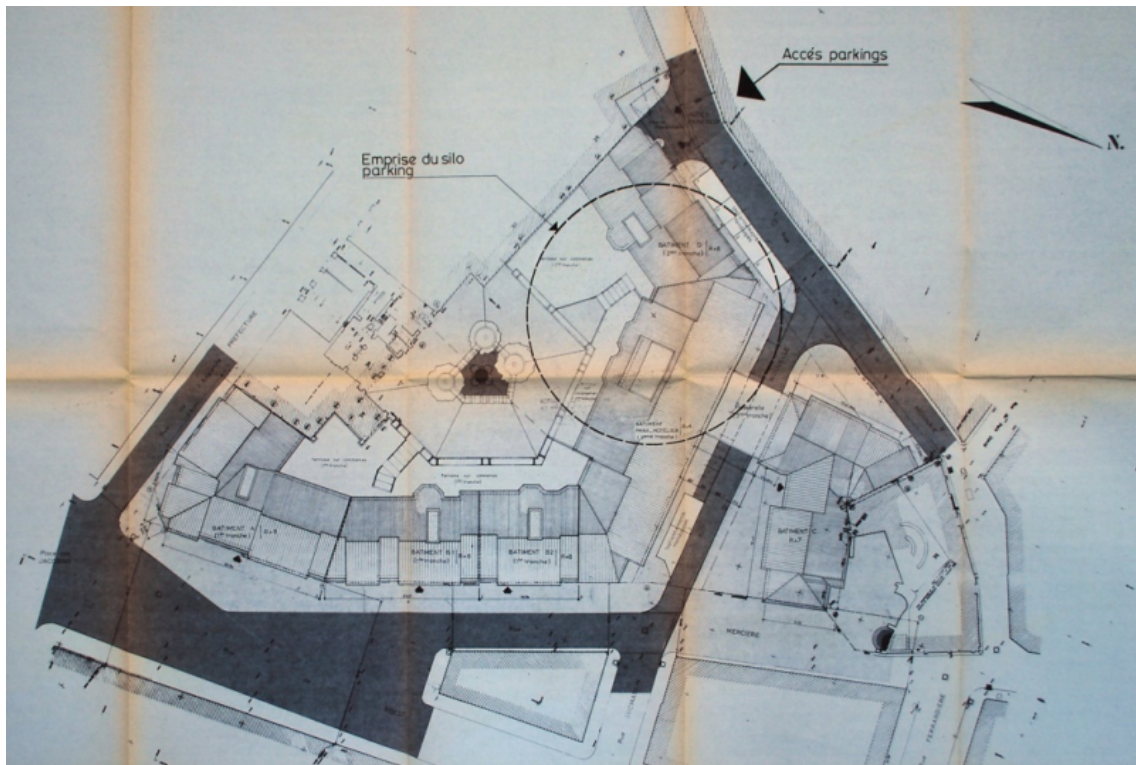
III. 11 : Jean-Claude Demichel, Claude Dordilly, Rénovation îlot 24 Mercière – Saint-Antoine, façade rue Mercière, 28 avril 1982



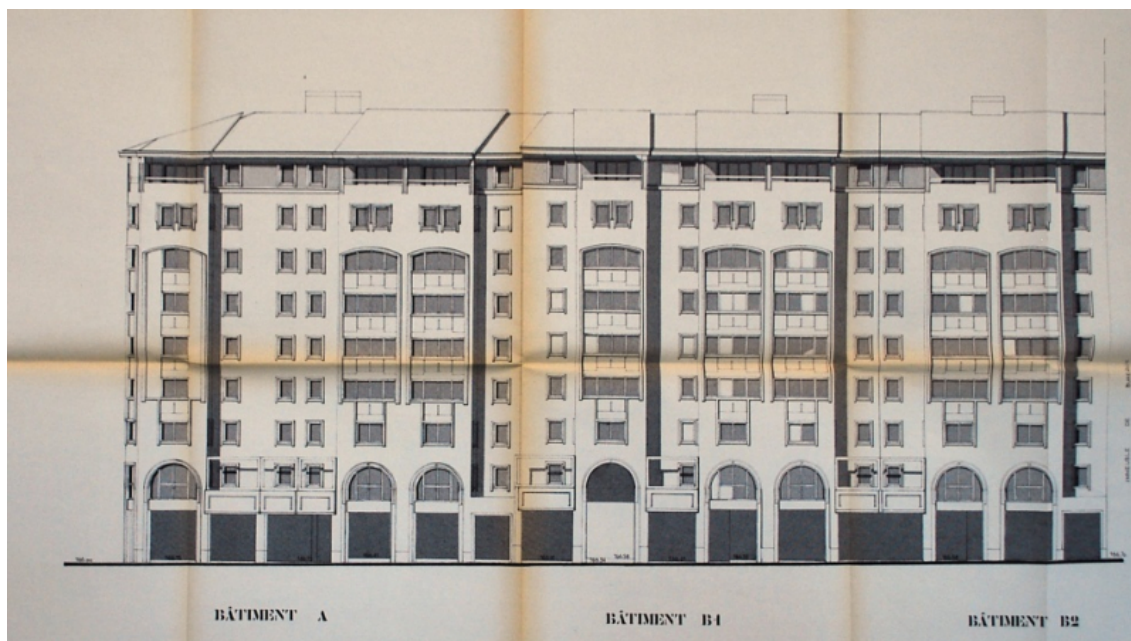
III. 12 : Jean-Claude Demichel, Claude Dordilly, Rénovation îlot 24 Mercière – Saint-Antoine, bât. A, B et C, façades rue Mercière, 12 mai 1986



III. 13 : Jean-Claude Demichel, Claude Dordilly, Rénovation îlot 24 Mercière – Saint-Antoine, plan de masse général, 17 avril 1987



III. 14 : Jean-Claude Demichel, Claude Dordilly, Rénovation îlot 24 Mercière – Saint-Antoine, façade rue Mercière, 6 avril 1987



- 12 Un nouveau permis de construire est déposé, et en partie validé en 1986 (ill. 12) une fois les démolitions achevées. Suite à une rencontre avec l'Architecte des bâtiments de France (ABF) et afin de tenir compte de ses recommandations, une seconde version avec des modifications légères (le plan de masse reste identique) est présentée le 6 avril 1987 (ill. 13 et 14). Les derniers accords, dont avis favorable de l'ABF, sont obtenus en avril 1987 et les travaux commencent en juillet de la même année pour s'achever en septembre 1989 .

L'évolution des projets : composer l'insertion urbaine

- 13 Bien que le propos de la présente étude soit centré sur le cas de l'îlot 24, il est nécessaire de revenir au préalable sur l'évolution du projet de la zone nord afin de comparer les moyens employés par les architectes des deux programmes pour justifier leur volonté d'harmonisation avec le bâti environnant.
- 14 Dans le projet d'avril 1962 pour la zone nord²⁹, les architectes lyonnais Fournier et Levasseur ont proposé deux versions du futur

immeuble. Dans les deux solutions, la notice explicative mentionne une volonté de la part des maîtres d'œuvre de construire des bâtiments qui s'harmonisent avec le paysage urbain des quais de Saône par le biais d'un travail sur les volumes. La conception qu'ont alors les maîtres d'œuvre d'un travail sur l'insertion du contemporain dans un secteur urbain ancien se caractérise par la présence de ressauts introduisant des avancées et des renforcements, d'un jeu sur les vides et les pleins, ainsi que par un traitement des façades avec un revêtement de pierre. On constate déjà une rupture avec les premiers projets proposés par les architectes Gagès puis Perrin-Fayolle. Dans la seconde proposition du permis, l'architecte Levasseur imagine même l'« évocation des constructions existantes »³⁰ où il prévoit d'insérer dans les façades du rez-de-chaussée des éléments d'architecture ou de sculpture récupérés sur les immeubles démolis. Le projet définitif (ill. 4) reprend en grande partie les axes évoqués précédemment : la barre d'immeuble intègre des retours d'équerre à ses extrémités afin de ne pas rompre la continuité bâtie du pourtour de la place d'Albon, et malgré un volume général plus imposant que celui des îlots adjacents, l'emploi du toit à pans avec tuiles en terre a été retenu. Les façades se caractérisent à nouveau par leur sobriété, animée toutefois par une alternance de travées en retrait, ce jeu de décrochements étant accentué pour les deux derniers niveaux.

- 15 Pour l'îlot 24, après les avant-projets de Gagès, Perrin-Fayolle et Bourdeix, ce sont les plans datant du 25 mars 1974 de l'architecte Henri Pelanjon qui sont proposés (ill. 5 à 6). Nonobstant une première impression de rupture, il est nécessaire de reconnaître que l'implantation de ce vaste programme immobilier reprend, certes en partie seulement, l'alignement des îlots adjacents. La façade rue Mercière offre certes un élargissement de la voie, mais reste dans la continuité par rapport aux façades de l'îlot adjacent nord (du numéro 40 à 66 rue Mercière). Néanmoins la rupture avec l'environnement est des plus franches en ce qui concerne l'organisation des volumes, mais également avec les matériaux employés.
- 16 Le changement d'architecte à partir du milieu de la décennie 1970 apporte déjà une approche différente. Dans les premiers plans des architectes Demichel et Dordilly (ill. 7), l'alignement par rapport aux constructions préexistantes est accentué et les élévations de façades traduisent un parti-pris différent. La volonté d'harmonisation avec

l'existant s'observe par le dessin d'une façade avec des arcades pour le premier niveau et des baies plus classiques pour les niveaux suivants, ainsi que par la disparition des toitures terrasses, remplacées par des toits à pans inclinés. Toutefois, une partie du programme emploie encore le principe du mur-rideau intégralement vitré. La nouvelle série de plans datant de mai 1979 (ill. 8) abandonne complètement la baie vitrée et le travail d'insertion marque une avancée avec des élévations qui reprennent des éléments classiques de l'architecture comme la liaison du rez-de-chaussée et de l'entresol par le biais du niveau de soubassement composé d'une série d'arcades plein-cintre et davantage de relief grâce à des éléments moulurés (notamment au niveau des trumeaux). Mais le plan de masse d'ensemble est encore fortement influencé par celui de Pelanjon datant de 1974.

- 17 La conservation de l'Hôtel Cardon, rendue obligatoire suite à sa protection au titre des Monuments historiques, impacte en revanche le dessin du plan de masse. L'intégration de l'immeuble du ^{xvi}^e siècle au projet entraîne la création d'une voie de desserte en cœur d'îlot venant prolonger la rue Thomassin jusqu'à la rue de la Monnaie (ill. 9). Désormais, le programme prévoit, en plus de la restauration du Monument historique, quatre nouveaux bâtiments mêlant commerces en rez-de-chaussée, logements, bureaux et un hôtel de tourisme. Une galerie relie au premier étage l'immeuble de l'hôtel touristique avec le bâtiment C accolé à l'Hôtel Cardon, mais son rôle est uniquement visuel car elle est occupée par une salle de réunion et ne permet absolument pas de passer d'un bâtiment à l'autre. Sa raison d'être ne semble ainsi qu'un effet de style, probablement pour faire écho à l'architecture des Temps Modernes. La disposition du bâtiment C est rendue nécessaire pour des questions de sécurité. Néanmoins, si elle dégage un espace permettant d'observer la cour de l'Hôtel Cardon, son retrait d'alignement par rapport à la rue Mercière et la nouvelle voie amène une rupture d'un point de vue urbain et ne ménage pas d'effets de perspective générale très heureux. Les façades des bâtiments A et B sont alignées avec de légers retraits successifs. Cette disposition est reprise dans les plans de 1982, mais est abandonnée à partir de 1986 au profit d'un alignement plus rectiligne jusque dans les dernières versions, ce qui a cette fois le mérite de créer une plus grande cohérence avec le bâtiment C. Le

travail d'insertion et d'harmonisation s'observe ainsi dans la composition du plan de masse, mais c'est sans doute dans le dessin des façades qu'il est le plus visible.

- 18 Dès les plans de 1976, la hauteur des nouvelles constructions était réduite par rapport aux anciennes versions, respectant ainsi les préconisations de Charles Delfante qui recommandait de conserver la silhouette actuelle de la presqu'île par le maintien du plafond actuel, fixé sur celui des immeubles issus des transformations de la seconde moitié du ^{xix}^e siècle³¹. Dans les nouvelles élévations de la fin de l'année 1981 (ill. 10), les façades se déploient toujours sur neuf niveaux, avec un étage dessiné comme un niveau d'attique et présentant un léger retrait afin de dégager une terrasse. Parmi les éléments de composition utilisés pour s'harmoniser avec le patrimoine environnant, une des nouveautés consiste en une galerie couverte du rez-de-chaussée introduite par une série d'arcades plein-cintre. Ces dernières reprennent l'image du niveau de soubassement liant rez-de-chaussée et entresol, principe qui se retrouve fréquemment dans les immeubles des ^{xviii}^e et ^{xix}^e siècles à Lyon. Quant à l'alignement en retraits successifs, la pertinence de son dessin se perçoit mieux en élévation : les bâtiments A et B donnent désormais l'image, non plus d'une barre rectiligne, mais d'une succession de façades différentes, de cinq travées au maximum afin de suggérer la présence de plusieurs immeubles³². En revanche, l'angle des rues Mercière et de l'Ancienne Préfecture est traité de manière plus surprenante : arrondi et vitré, il s'apparente à un oriel avec son décrochement par rapport au premier niveau. Son emploi pourrait s'expliquer par la présence d'angles eux aussi traités en arrondi sur la place des Jacobins : au croisement des rues Childebert et du Président Édouard Herriot, ainsi que celui des rues du Port du Temple et Jean Fabre. Néanmoins, il est abandonné dans les plans successifs de 1986 et 1987³³ (ill. 12 à 14) pour devenir un angle à pan coupé. Dans cette nouvelle version, les architectes ont inséré davantage de modénature en relief, essentiellement dans les encadrements de baie, là encore pour faire écho aux chambranles des siècles précédents. Le jeu sur le relief des façades est repris, mais de manière différente. Suite au changement d'alignement, c'est désormais par une alternance de ressauts qu'est suggérée l'illusion de plusieurs immeubles, renforcée ensuite par les

couleurs d'enduit. Les élévations datant de 1987 (ill. 14) ne présentent ensuite que de très légères modifications.

- 19 L'insertion d'une architecture contemporaine dans un site ancien se caractérise ici par le travail sur l'harmonisation générale des volumes par rapport à l'environnement bâti. S'y ajoute l'emploi d'éléments de décors inspirés eux-aussi des bâtiments préexistants. Il est alors permis de penser que ces deux points³⁴ sont représentatifs de ce que pourrait être l'architecture d'accompagnement à cette époque. Le point commun avec le projet de la zone nord est l'usage d'une toiture à pans couverte par des tuiles et une composition des élévations intégrant des ressauts pour simuler la présence de plusieurs immeubles. Mais, à la différence de la barre du quai Saint-Antoine, les immeubles de l'îlot 24 reprennent davantage des volumes proches de ceux des bâtiments voisins et l'insertion y paraît dès lors plus réussie. Le travail sur le plaquage d'ornements est également plus poussé. La comparaison de plusieurs projets de même nature et sur des territoires géographiques différents permettra d'observer si l'usage d'un décor permet au final une meilleure insertion ou si au contraire il accentue le décalage temporel.

La progressive prise en compte du patrimoine urbain bâti : une interaction entre les associations locales, le rôle de l'État et l'évolution des pratiques architecturales

- 20 Parmi les causes qui ont entraîné ce retard et ces modifications, tous deux considérables, au projet de rénovation, il convient de ne pas omettre
- au vu de son importance – le rôle joué par les associations et les défenseurs du patrimoine. L'idée selon laquelle le quartier Mercière aurait été sacrifié afin d'obtenir la protection du Vieux-Lyon, et qui semble bien enracinée dans l'imaginaire collectif lyonnais, trouve peut-être son origine dans le n° 12 de la revue *Sites et Monuments*³⁵.

En effet, après avoir fait l'apologie des quartiers Saint-Jean, Saint-Georges et Saint-Paul, Yvan Christ se demande si on consent « à rénover le vieux Saint-Jean afin d'avoir les mains libres et la conscience nette pour sacrifier la rue Mercière ? »³⁶. Cet article est un des premiers qui cherche à alerter sur le devenir du Quartier Mercière – Saint-Antoine. Par la suite, tant la population locale que les connaisseurs ou amateurs d'art divers tentent plusieurs actions pour lutter contre les desseins de la municipalité.

- 21 Lors de différentes enquêtes d'utilité publique, les riverains font connaître leur opposition au projet de rénovation. Leur statut de propriétaire les pousse naturellement à tenter de contrer la volonté des édiles³⁷, mais parmi les arguments de certains, la mise en avant de la qualité patrimoniale des bâtiments est très régulièrement employée³⁸. S'il est également nécessaire d'insister sur le rôle des riverains, et notamment de l'Union de défense des expulsés, c'est que l'action juridique qu'ils ont intentée pour contrer le procès au début de la décennie 1960 s'avère être une des raisons principales de la transformation du projet. Le rôle de l'État à cette époque paraît alors ambigu. En effet, si d'un point de vue général, il donne l'impression de vouloir limiter au maximum les atteintes portées au quartier Mercière, certains documents d'archives laissent penser qu'il pourrait soutenir le projet. Ainsi Max Querrien s'adresse-t-il en ces termes au maire de Lyon : « Comme je vous l'ai dit l'autre jour au téléphone, nous faisons tout pour hâter le démarrage de vos travaux »³⁹. Le directeur de l'Architecture se montre ainsi enthousiaste pour « travailler dans la ligne
- [qu'il croit] heureuse – admise par la Commission supérieure des sites, à savoir le respect des volumes et de l'échelle de la composition d'ensemble du quai Saint-Antoine et de la rue Mercière, qu'est la création d'une œuvre architecturale qui, tout en étant de notre temps, s'insère avec toute la sensibilité requise dans cet ensemble »⁴⁰. Mais ce courrier est écrit à propos du projet de la zone nord, pour lequel les démolitions avaient déjà débuté. Il convient également de voir dans la personnalité de Max Querrien un défenseur de la création contemporaine qui souhaite justement promouvoir une architecture de qualité, qu'il croit possible d'allier avec un respect du patrimoine bâti⁴¹. Si dans le cas du projet de rénovation Mercière – Saint-Antoine, l'implication de la population et des défenseurs du

patrimoine a entraîné un retard qui, à son tour, a pour conséquence des modifications successives, l'action des services de l'État peut être perçue comme une des origines de ce travail d'harmonisation avec l'existant.

- 22 L'implication de la DRAH a, par exemple, directement impacté la structure des bâtiments. Suite à la campagne de fouilles archéologiques, l'avis du directeur de ce service amène les architectes à concevoir des fondations construites, selon les endroits, sur pieux ou radier afin de conserver les vestiges en sous-sol⁴². Le rôle de l'ABF est, quant à lui, plus délicat à définir, même s'il est censé être réglementé par la loi. Sa fonction n'est normalement pas de « prendre le crayon des mains du créateur », mais son implication ne se limite pas à la délivrance d'un avis positif ou négatif. Il peut également suggérer, plus ou moins fortement, la disparition ou la création de composants du projet. À titre d'exemple, il est à l'origine de modifications appliquées sur la façade du bâtiment C côté voie nouvelle (comme la création d'une baie supplémentaire sur la voie nouvelle et la suppression de deux fenêtres côté rue Mercière)⁴³. Également, après l'entretien des architectes avec l'ABF à la fin du mois de mars 1987, ce dernier insiste sur « le caractère homogène que devra présenter l'ensemble des différents bâtiments ». Il s'agit d'ailleurs d'une des recommandations que les Bâtiments de France mettent le plus en avant à partir du milieu des années 1970⁴⁴. Il est également nécessaire de citer l'importance de la Direction départementale de l'équipement. Ainsi, concernant les élévations de façades proposées en 1986, les architectes les justifient par la nouvelle affectation des bâtiments : ils avaient conservé dans leurs dessins des travées presque intégralement vitrées afin d'obtenir des distinctions de matières et des effets miroitants. Or, cet aspect des façades n'a justement pas été apprécié par la direction départementale qui a alors demandé qu'elles soient retravaillées en lien avec l'ABF⁴⁵.
- 23 Les recommandations données par l'ABF ont varié au fur et à mesure de l'avancement des années et donc des projets. Le 19 janvier 1982, il rendait un avis favorable sur le programme datant de décembre 1981, et si des permis de construire rectificatifs ont à nouveau été déposés, c'est principalement à la suite de la prescription de fouilles archéologiques. On peut donc constater l'évolution de la réflexion

engagée sur la place de l'architecture contemporaine au sein des sites et secteurs anciens en France, au cours de la double décennie 1970-1980⁴⁶. Mais la nouvelle attention portée à cette thématique n'est pas propre à la France et il faut voir dans les événements à l'échelle mondiale les potentielles origines d'une piste.

- 24 La troisième assemblée générale de l'ICOMOS⁴⁷, à Budapest du 25 au 30 juin 1972, est l'occasion d'un colloque international organisé par l'institution portant sur « l'intégration de l'architecture contemporaine dans les ensembles anciens ». À la suite des débats, l'assemblée adopte une résolution recommandant que, dans le cadre de constructions contemporaines au sein d'ensembles anciens, la trame urbaine ainsi que les volumes et l'esthétique des éléments bâtis soient respectés :
- 25 1. Les œuvres d'architectures contemporaines doivent être disposées d'une manière et en quantité correspondant à l'aménagement urbain et à l'environnement existant, tout en s'intégrant au développement de ce dernier.
2. L'architecture contemporaine, à laquelle il est fait référence ci-dessus, doit utiliser des technologies et des matériaux contemporains, pour s'adapter aux structures anciennes sans compromettre leurs valeurs structurelles ou esthétiques. L'architecture contemporaine doit également tenir compte des critères volumiques, dimensionnels, proportionnels et esthétiques.⁴⁸
- 26 De manière générale, une approche axée sur une insertion harmonieuse avec son environnement bâti est encouragée tandis que l'architecture pastiche est mise à l'index⁴⁹. L'importance croissante de cette thématique, tant à l'échelle internationale qu'en France, illustre ainsi certaines motivations qui ont poussé les services de l'État à demander la révision des élévations proposées.
- 27 Mais, si l'implication continue des services de l'État a joué un rôle essentiel dans l'évolution du programme de l'ilot 24, décrypter le processus créatif des architectes pour ce projet doit également se faire dans un souci de mise en perspective et de confrontation avec l'évolution de la pratique architecturale en général. L'étude de la notion d'architecture d'accompagnement appelle ainsi à observer les mécanismes qui, tant du point de vue de la théorie que de la pratique, entraînent une évolution de la création en France au cours de cette

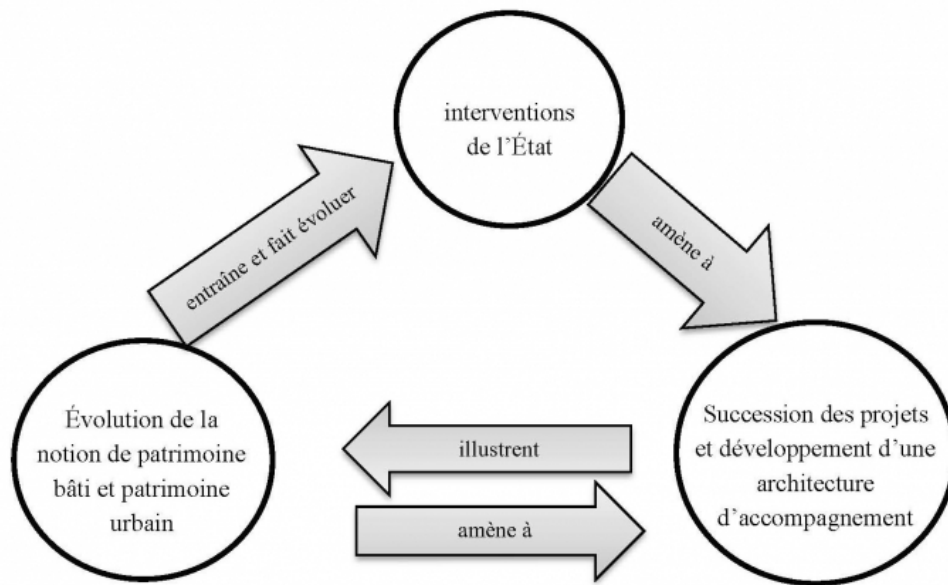
époque vers ce que certains auteurs nomment l'architecture postmoderne.

- 28 La fin des années 1970 et le début de la décennie suivante correspondent au chant du cygne des dernières méga-structures modernistes. Ces bâtiments, conçus comme des sculptures de masses, sont peu à peu remplacés par des constructions plus urbaines, mieux insérées dans la ville dont on reconnaît davantage l'héritage urbain de plusieurs siècles. Pour témoigner d'une généralisation du constat de ce que l'on nomme alors « l'échec des avant-gardes » il est possible de citer la réhabilitation de la ZUP de Perseigne entre 1978 et 1983 par Lucien Kroll, qui s'attache à redonner à ce grand ensemble de barres et de tours une apparence qui évoque et se rattache davantage à la ville traditionnelle⁵⁰. Les programmes de « Développement social des quartiers » qui suivent illustrent également ce nouveau courant pour l'architecture urbaine en France.
- 29 Parmi les origines de cette nouvelle approche de la création architecturale, le mouvement de « *La Tendenza* » en Italie peut être considéré comme une des premières réactions au modernisme de l'entre-deux-guerres et des années 1950⁵¹. Ce principe d'un « retour aux sources » va progressivement se développer en France et plusieurs architectes s'intéressent alors au travail d'Aldo Rossi, notamment Bernard Huet qui s'attache à propager ces principes théoriques d'un retour à la ville historique⁵². La reconnaissance de l'Histoire et de sa présence, notamment par le biais du patrimoine, sont également des points de vue qui s'étendent à cette époque, avec par exemple l'exposition « La présence de l'histoire » à la chapelle de la Salpêtrière à Paris. Cette exposition est d'ailleurs pour l'essentiel une reprise de *la Strada novissima* à la Biennale de Venise en 1980, dont la thématique *La prezenza del passato*, est souvent considérée comme une des étapes majeures du développement de la postmodernité en architecture.
- 30 Parallèlement, à la suite de la publication des ouvrages de Robert Venturi, puis naturellement ceux de Charles Jencks, l'emploi et l'étude du terme « postmodernisme » s'amplifient peu à peu. Mais sa définition, tant à l'époque⁵³ que de nos jours, demeure néanmoins toujours complexe, le principe de postmodernité pouvant recouvrir

des vérités différentes avec notamment un usage au sein de disciplines les plus variées. Il est en revanche possible d'émettre l'hypothèse que l'approche des architectes Demichel et Dordilly pour l'îlot 24 s'apparente à une architecture postmoderne. En effet, la dernière version de leur projet est au final en rupture totale avec les premières esquisses de Gagès ou les premiers plans de Levasseur de 1974. En outre, le travail sur l'insertion dans un espace urbain ancien en respectant les alignements, les masses et les volumes, ainsi que l'emploi d'un vocabulaire évoquant des éléments de décor peut justifier en partie le rattachement au courant de pensée postmoderne en architecture. Il convient néanmoins de ne pas oublier que la succession de ces projets est due également en partie au rôle joué par l'État et les politiques patrimoniales.

Conclusion

- 31 Si le rôle de la 2^e section de la Commission supérieure des Monuments Historiques, dite Commission des abords, dans le contexte de la rénovation urbaine est aujourd'hui connu, l'analyse des processus créatifs des architectes – selon l'époque et le contexte régional – pour parvenir à élaborer ce que l'on appelle une architecture d'accompagnement, reste à faire. Cette étude confirme en partie l'étendue du rôle des services de l'État dans la mise au point d'une architecture contemporaine conçue pour s'insérer avec l'urbanisme environnant. Et le cas du quartier Mercière à Lyon montre bien comment un projet de rénovation urbaine à travers ses tribulations, peut illustrer l'évolution de la notion de patrimoine et de l'importance qui lui est accordée. Il est cependant nécessaire de confronter les sources d'archives issues des différents ministères concernés avec les sources locales, pour connaître et comprendre à la fois le déroulement précis de cet épisode urbain et l'implication des différents protagonistes. La présente étude offre l'occasion d'élaborer le schéma suivant qui résume les influences et les actions des différents faits constatés :



- 32 À terme se pose la question de savoir jusqu'à quel point la notion de citation ou d'évocation dans la création architecturale se distingue du pastiche et de la copie. La réponse peut paraître aisée, mais le cas de la rénovation du quartier Saint-Antoine – Mercière de Lyon démontre la complexité de ce questionnement, d'autant plus lorsque l'usage de la citation semble répondre au besoin d'harmonisation avec l'environnement. La tentative de définition de ce qu'est une architecture d'accompagnement, et de son évolution entre les années 1960 et 1990 permettra peut-être d'y apporter une réponse, pour le cas français du moins. Si l'on considère les travaux effectués pour l'îlot 24 du quartier Mercière à Lyon comme une forme d'architecture d'accompagnement, il semble alors déjà possible de les associer aux aspirations d'Antoine Grumbach qui plaidait en faveur d'un art de compléter les villes, militant pour le retour à la rue après l'époque des architectures modernistes et pour une reconnaissance de la ville à pouvoir se renouveler sur elle-même tout en respectant son patrimoine⁵⁴.

NOTES

1 Camille CHALUMEAU, *Plan général de la commune de Lyon et des améliorations projetées pour son extension*, 29 juillet 1935, Archives

municipales de Lyon (AML), 1541 WP 151/1.

2 Jacques Henri LAMBERT, *Plan directeur de la ville de Lyon*, 30 juin 1942, AML, 38 Ph 240/52.

3 Depuis de nombreuses décennies, il s'agit également d'un quartier reconnu comme étant celui où le taux de prostitution est parmi les plus importants de la ville.

4 Si une opération de restauration/réhabilitation semblait effectivement nécessaire à l'époque, nous nous permettons de revenir sur ce jugement d'insalubrité en nous basant sur le rapport de Yves-Marie Froidevaux du 19 mars 1962 (Médiathèque de l'architecture et du Patrimoine, 2002/017) et sur les courrier des riverains lors des différentes enquêtes d'utilité publique au cours de la décennie 1960 (AML, 880 WP 002). Les immeubles paraissent certes pour certains en mauvais état, mais des travaux de mises aux normes avec un « nettoyage » des cœurs d'îlots auraient, semble-t-il, permis de conserver la plupart des immeubles et de les adapter au confort de la vie moderne.

5 Le projet est adopté en janvier 1955. Les premiers travaux débutent en 1956 et le marché ouvre ses portes le 9 mai 1961 (cf. Service régional de l'Inventaire du Patrimoine culturel de la Région Rhône-Alpes, *Lyon le confluent : Derrière les voûtes*, Lyon : Lieux Dits, 2005, p. 74).

6 Compte-rendu du Conseil municipal du 27 juillet 1959, AML, 880 WP 002.

7 Ce site est alors occupé par 85 immeubles, 690 locataires et 288 commerces.

8 Selon le sens donné par la loi du 31 décembre 1958.

9 Cette phrase aurait été prononcée par Louis Pradel le vendredi 15 mars 1963 lors d'un débat organisé par la fédération nationale des associations d'élèves des grandes écoles, cf. *Le Monde*, édition du 17-18 mars 1963.

10 Ce terme d'architecture d'accompagnement a fait, progressivement, son apparition à partir de la fin des années 1970 pour se généraliser au cours des deux décennies suivantes. Il est régulièrement employé dans les plans de sauvegarde et de mise en valeur des secteurs sauvegardés ainsi que dans les règlements des Zones de protection du patrimoine architectural urbain et paysager (ZPPAUP).

11 Rapport d'A. Donzet daté du 6 avril 1959, Médiathèque de l'Architecture et du Patrimoine, 2002/017.

12 Cette Loi des abords impose la validation de tout projet de transformation urbaine ou architecturale dans un périmètre de 500 m autour d'un Monument historique par l'Architecte des Bâtiments de France. C'est dans la continuité de cette loi que le décret du 21 mai 1964 crée la section des abords, dite Commission des abords (CA), au sein de la Conservation supérieure des Monuments historiques. Sur ce sujet et le rôle joué par la CA, voir Isabelle BACKOUCHE, *Aménager la ville. Les centres urbains français entre conservation et rénovation (de 1943 à nos jours)*, Paris, Armand Colin, 2013.

13 Architecte en chef des Monuments historiques. À cette époque Y.-M. Froidevaux est également adjoint à l'Inspection générale des Monuments historiques.

14 La rue Grenette marque la séparation entre la zone nord et la zone sud.

15 La barre projetée mesure 360 m de long pour 28 m de hauteur et la tour s'élève jusqu'à 74 m. Le maire Louis Pradel, qui a succédé à Édouard Herriot en 1957, avait émis l'idée d'y loger une partie du fonds ancien de la bibliothèque municipale et des archives municipales (cf. AML, 880 WP 002).

16 Société de construction créée par la Société immobilière Saint-Antoine.

17 AML, 366 W 62.

18 Selon la loi du 2 mai 1930.

19 Courrier du Directeur de l'Architecture en date du 14 décembre 1962 au maire de Lyon, AML, 880 WP 002.

20 Rapport des services techniques de la Ville, AML, 880 WP 002.

21 L'architecte Marot a été remplacé par Girodet pour cette seconde phase dont l'échelonnement dans le temps s'explique en partie pour des questions d'alignements et de mise au point du passage couvert de la rue Dubois. Nous ne nous attarderons pas sur cette partie de l'histoire de la rénovation du quartier pour nous concentrer sur le cas de l'îlot 24.

22 AML, 388 W 017.

23 *Ibid.*

24 *Ibid.* Courly est l'ancien sigle de la communauté urbaine de Lyon.

25 *Ibid.* La taille du parking souterrain et son implantation cause notamment beaucoup de demandes de modifications.

26 Journal Officiel du 19 mars 1980.

- 27 Arrêté préfectoral du 15 février 1982, AML, 388 W 018.
- 28 Assemblée de la COURLY du 15 avril 1983, AML, 388 W 018.
- 29 AML, 366 W 62.
- 30 *Ibid.*
- 31 Dossier du permis de construire du 9 avril 1974, AML, 388 W 017.
- 32 C'est là encore une tentative d'évoquer les façades des immeubles anciens à Lyon, dont plusieurs se caractérisent par leur faible développement en largeur.
- 33 Seules quelques modifications sont apportées aux plans et élévations de 1982 par rapport à ceux de 1981. L'organisation reste, de manière générale, identique.
- 34 Dans ce type de création, l'usage de matériaux traditionnels, comme la pierre, la brique ou le bois, est parfois imposé ou suggéré par les services de l'État. Dans le cas de l'îlot 24, il était prévu dans les projets de 1982 que les deux premiers niveaux soient traités avec de la pierre (courrier de la Direction départementale de l'équipement aux architectes en date du 18 janvier 1982, AML, 388 W 018), mais cette solution a été abandonnée dans les dernières versions. Seuls les éléments de modénatures des arcades plein-cintre (chambranle saillant, et piédroits reposant sur des volumes cubiques moulurés) sont utilisés au nom de l'effort d'harmonisation.
- 35 *Sites et Monuments*, n°12, octobre-décembre 1960.
- 36 Notice explicative du PC modificatif du 30 octobre 1987, rédigée le 5 octobre 1987, AML, 388 W 018.
- 37 C'est d'ailleurs à cette occasion, qu'est créée l'Union de défense des expulsés Saint-Antoine – Mercière.
- 38 AML, 880 WP 002.
- 39 Courrier du Directeur de l'Architecture au maire de Lyon en date du 14 décembre 1963, AML, 880 WP 002.
- 40 *Ibid.*
- 41 Sur ce sujet voir : Isabelle BACKOUCHE, *op. cit.*, et Xavier LAURENT, *Grandeur et misère du Patrimoine d'André Malraux à Jacques Duhamel (1959-1973)*, Paris, École nationale des chartes : Comité d'histoire du ministère de la Culture, 2003.
- 42 Rapport du permis de construire déposé le 3 juin 1987, AML, 1629 W 006.

43 Rapport de la communauté urbaine de Lyon sur l'achèvement des travaux, 18 septembre 1989, AML, 1629 W 006.

44 Courrier de la société SOFRAMUR à L'ABF en date du 25 mars 1987, AML, 1629 W 006.

45 Séance du 29 janvier 1987, AML, 1629 W 006.

46 On peut pour l'exemple citer le n° 105 de novembre 1979 de la *Revue des Monuments historiques* consacré à la thématique « Construire en quartiers anciens », et l'exposition organisé par la Direction de l'Architecture au Grand Palais du 5 mars au 21 avril 1980 avec le catalogue édité à cette occasion : *Construire en quartier ancien*, Paris, Ministère de l'Environnement et du cadre de vie, 1980.

47 International Council On Monuments and Sites.

48 Conseil international des monuments et des sites. La résolution et les interventions du colloque sont publiées dans la revue *Monumentum*, volumes XI-XII, 1975.

49 Sur ce point, il convient de préciser que le terme d'architecture d'accompagnement est certes employé dans le texte rédigé par Bertrand Monnet à l'occasion de ce colloque, mais la définition qu'il lui donne correspond bien davantage à une architecture de la Reconstruction aux accents régionalistes.

50 Lucien KROLL, « Participations », in *Architectures en France. Modernité/post-modernité*, Paris, Institut français d'architecture, Centre Georges-Pompidou, 1981, p. 74-82. Il s'agit d'une des premières opérations de ce genre en France.

51 Sur ce sujet, voir le catalogue de l'exposition du Centre Georges Pompidou du 20 juin au 10 septembre 2012 : Frédéric MIGAYROU (dir.), *La Tendenza, architectures italiennes, 1955-1985*, Paris, Editions du Centre Pompidou, 2012, 160 p.

52 *L'architecture et la ville. Mélanges offerts à Bernard Huet*, Paris, éditions du Linteau, 2000. Quant à l'ouvrage d'Aldo ROSSI, *L'Architettura della città*, de 1966, il n'est traduit en français qu'en 1981, ce qui peut également expliquer une hausse de la réception de ses théories à partir de la décennie 1980.

53 Sur ce point, voir le chapitre « Querelles des modernismes », in Jacques LUCAN, *Architecture en France (1940 – 2000)*, Paris, Le Moniteur, 2001, pp. 275-296.

54 Ce à quoi il fait référence en parlant d'art « d'accommoder les restes », cf. Antoine GRUMBACH, « L'art de compléter les villes », in *Architectures en France modernité/post-modernité*, p. 148-153 ; et « L'art de compléter la ville » in *L'architecture d'aujourd'hui*, n° 219, février 1982, p. 73-80.

AUTEUR

Julien Defillon